

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

BLANCN Ex Site inspecté : Angmon

Date de l'inspection: 28/05

Constat de l'inspecteur :

Des bidons d'eau de javel sont stockés en dehors des cuvettes de rétention prévues à cet effet. Il en est de même pour le fût d'acide acétique et celui de peroxyde d'hydrogène stockés dans la cour d'entrée.

Ecart aux dispositions de :  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Pour le 4° de l'arrêté type n° 92  
correspondant à l'activité (Blancheries, laineries de lin, blanchisserie)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

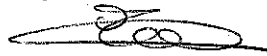


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

EVRAUD T.  
Technicien - chef d'équipe



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- les bidons de produits d'entretien sont remplacés sur cuvettes de rétention
- les fûts d'acide acétique et de peroxyde d'hydrogène seront éliminés sous 15 jours.

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non   
 Commentaires :

L'inspection le : 9/06/2010

 Fiche soldée le :